

Les études techniques et environnementales

Les études engagées par Solveo visent à préciser les caractéristiques du projet éolien envisagé (modèles d'éoliennes, scénarios de localisation, mesures d'aménagement...). Elles sont réalisées avec l'appui de bureaux d'études spécialisées.

- **Les études environnementales** permettent d'établir un état initial de la zone du projet et ses alentours. Elles s'appuient sur des connaissances existantes (bibliographie, associations naturalistes) et sur des observations de terrains effectuées durant toute une saison biologique à partir de protocoles spécifiques définis par l'État.
- **Les études acoustiques consistent** à installer des sonomètres chez les habitants les plus proches de la zone d'étude du projet pour mesurer le bruit de l'environnement à son état initial. Des simulations sont réalisées pour déterminer l'impact acoustique d'un potentiel futur parc éolien sur l'environnement.

Elles permettent d'identifier les sensibilités du site liées à la biodiversité et de les prendre en compte dans la conception du projet. Les études environnementales comprennent la faune (en particulier l'avifaune et les chiroptères), la flore et les habitats naturels.

- **Les études paysagères** permettent d'identifier les enjeux paysagers et patrimoniaux du site afin d'adapter le projet aux spécificités du territoire. Elles donnent notamment lieu à la réalisation de photomontages pour projeter la visibilité des potentielles éoliennes.

- **Un mât de mesure** permettant d'étudier les conditions de vent est installé sur la zone d'implantation potentielle du projet. Il permet de confirmer le potentiel de vent du site et d'affiner les caractéristiques techniques à prévoir pour les potentielles futures éoliennes.

Ces études donnent lieu ensuite au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera instruit par les services de l'État. La décision d'autoriser ou non le parc est ensuite prise par le préfet.



La concertation liée au projet :

Vous avez la parole !

En parallèle du déroulement des études, Solveo met en place une démarche d'information et de concertation autour du projet envisagé.

L'objectif est à la fois de présenter l'état d'avancement du partenariat ainsi que du projet et de répondre à toutes les questions des habitants. La concertation permettra également de travailler avec les citoyens volontaires et intéressés pour réfléchir aux mesures qui pourront accompagner la mise en œuvre du projet (au niveau de l'insertion paysagère, de la biodiversité, de l'utilisation des retombées économiques issues de la vente d'électricité etc.).

Des premiers temps d'échange sont ainsi organisés dans la commune :

- Permanence à l'Espace Paul Guimard à Saint-Mars-La-Jaille le mercredi 8 janvier 2025 de 12 h à 19 h 30
- Permanence à la Salle des associations à Freigné le mercredi 22 janvier 2025 de 16 h à 19 h
- Permanence à la Salle des associations à Freigné le mercredi 29 janvier 2025 de 16 h à 19 h
- Atelier thématique à la Salle des associations à Freigné le mercredi 5 février 2025 de 18 h à 20 h

En attendant de vous rencontrer lors de ces temps d'échange, notre équipe se tient à votre disposition pour toute question ou pour toute remarque.

Valérie GANDEMER, Cheffe de projet :
06 80 35 23 13 // v.gandemer@solveo-energies.com

Emmanuel VAILLE, Responsable de la concertation :
06 49 21 31 64 // e.vaille@solveo-energies.com

Conception: Médaré - madarere.com © AdobeStock - Décembre 2024

Producteur français indépendant d'énergies renouvelables, Solveo Energies a été créé en 2008 par Jean-Marc Matéos, également dirigeant de la société Matéos Electricité spécialisée depuis 30 ans dans l'ingénierie et l'installation électrique auprès de l'industrie et du bâtiment.

Le développement de l'ensemble des activités du groupe en France et à l'international s'appuie sur l'expertise et le savoir-faire reconnus depuis plus de 20 ans de femmes et d'hommes convaincus par les énergies renouvelables.

Près de 320 sites de production sont déjà exploités à travers la France. En plus de son siège à Toulouse, le groupe dispose de 7 agences ancrées dans le territoire (Nantes, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Strasbourg, Nice, Paris), et déploie également ses activités à l'international.

Solveo Energies est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, ainsi que médaillé d'Argent du label Ecovadis 2023 pour sa performance RSE dans les domaines de l'environnement, du social et des droits humains, de l'éthique et des achats responsables.

À propos de Solveo Energies



Projet éolien de Solveo Energies à Vallons-de-l'Erdre



GÉNÉRATIONS DURABLES



À l'attention des habitants de Vallons-de-l'Erdre

Madame, Monsieur,

Solveo, producteur indépendant et français d'énergies renouvelables, travaille sur le développement d'un projet éolien sur la commune de Vallons-de-l'Erdre, à Freigné.

Dans ce cadre, les propriétaires de la zone concernée et les élus de la commune ont été rencontrés. Suite à cela, nous avons engagé des études techniques et environnementales pour vérifier la faisabilité d'un tel projet, à partir du début de l'année 2023. Un mât de mesure a également été installé sur la zone en juillet 2023 pour obtenir des données sur le vent.

Conformément à la loi pour l'accélération des énergies renouvelables votée par le Parlement en mars 2023, Solveo a proposé à la commune de Vallons-de-l'Erdre de prendre une participation au sein de la société de projet, créée dans le cadre du projet éolien, via un partenariat. Objectif : partager avec la municipalité les retombées économiques issues de la vente de l'électricité des potentielles éoliennes. Des échanges sont ainsi actuellement menés entre les élus et Solveo autour de cette possible collaboration.

En amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'État et parallèlement à la mise en place du partenariat avec la commune, Solveo initie une démarche de concertation en collaboration avec la municipalité, afin de vous présenter le projet plus en détail et de répondre à vos questions.

Vous trouverez dans cette plaquette de présentation les principaux éléments sur le projet envisagé, sur le partenariat et sur la démarche de concertation, qui, nous l'espérons, pourra répondre à vos attentes.



Valériane GANDEMER,
Cheffe de projet



Emmanuel VAILLE,
Responsable de la concertation



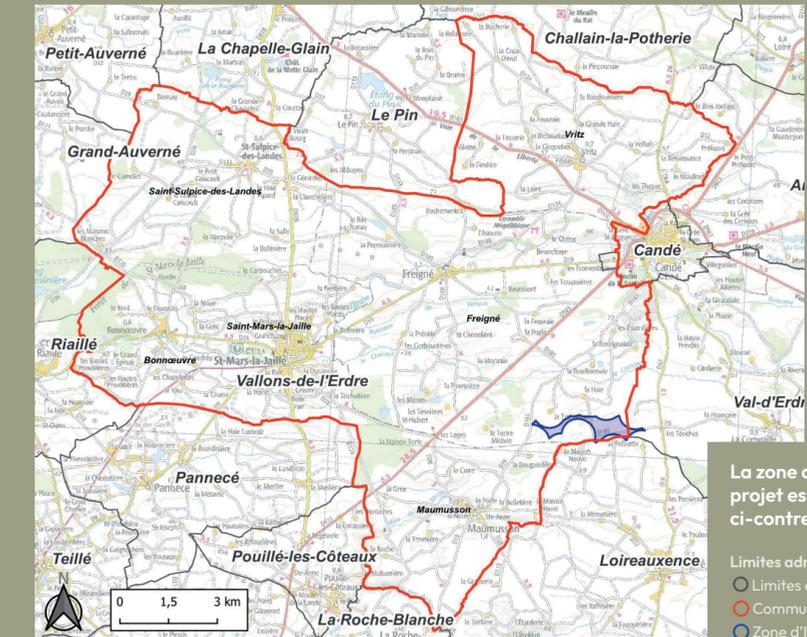
L'origine du projet éolien

Grâce à un travail cartographique prenant en compte plus de 60 critères (distance aux habitations, infrastructures de transport, réseau électrique, radars météo...), Solveo a pu identifier une zone disposant d'un potentiel technique pour le développement d'un projet éolien à Vallons-de-l'Erdre.

Les équipes de Solveo ont ainsi entrepris des contacts avec les propriétaires concernés sur la zone, en tenant informée la municipalité. Ceux-ci ont alors pu donner leur accord de principe pour le développement du projet éolien.

Solveo a alors initié les études techniques et environnementales pour confirmer la faisabilité du projet (voir plus loin). Par ailleurs, des discussions sont menées actuellement avec la commune autour d'un potentiel partenariat dans le cadre du projet.

Le projet envisagé



Le projet éolien pourrait être constitué de 3 à 4 éoliennes de 150 m de hauteur en bout de pale.

Ces éoliennes pourraient produire au minimum 24 000 MWh d'électricité renouvelable, soit l'équivalent de la consommation de 5 700 foyers hors chauffage.

Zoom sur le PaCS

Le partenariat proposé par Solveo à la commune de Vallons-de-l'Erdre

Avec le PaCS, Solveo propose aux collectivités de s'associer via un partenariat autour d'un projet éolien pour produire de l'électricité renouvelable sur le territoire et participer à la lutte contre le changement climatique. Avec ce partenariat, la commune et Solveo travaillent ensemble à la définition du projet et partagent la valeur créée. **Ce partenariat repose sur plusieurs atouts :**

- La création d'une société de projet dédiée
- Un co-développement avec la commune
- Une concertation avec le public
- Un partage des retombées économiques liées à la vente de l'électricité dans la durée

Ainsi, si ce partenariat venait à se concrétiser avec la commune de Vallons-de-l'Erdre, la municipalité serait directement associée au projet :

- Partage des informations et des données liées aux études
- Droit de vote dans les décisions liées au projet
- Partage des bénéfices économiques du projet afin que la municipalité puisse investir dans des actions au service des habitants (rénovation de voirie ou de luminaires par exemple)
- Actions en faveur de l'économie circulaire ou de la rénovation énergétique des bâtiments
- Participation à la vie des associations locales...

Les principales prochaines étapes

- **Mi-2025**
Dépôt du dossier de demande d'autorisation
- **2025-2026**
Procédure d'autorisation (instruction du dossier par les services de l'État, enquête publique, obtention des autorisations, délais de recours administratifs)
- **À partir de 2027**
Construction et mise en exploitation (signature des baux, début du chantier, construction, raccordement au réseau, essais de mise en service, mise en production, exploitation et maintenance)

